

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/20

L'an deux mille vingt-trois, et le 29 juin, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Jean-Luc ALASSET, Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Pierre-Yves CAILLAT, Aurélie CANTIE, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Sylvain JUSTAUT, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique MARQUET, Joël MASSACRIER, Guy MERCADIE, Olivier MEROU, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Mickaël PAGNAC, Jean-Louis REMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA, Jean-Pierre WASSER

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Serge BERENGUER, Henri-Pierre BRANCOURT, Michel DEL PONTE, Christophe FREZOU, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Serge KONDRYSZYN, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Eric MARTY, René PACHER, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis BOUSQUET

ABROGE ET REMPLACE D2023/11 : VENTE DES PARCELLES B 365 (1412 m²) ET B 637 (602 m²) – MONTGEARD AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (VOIE VERTE ENTRE NAILLOUX ET MONTGEARD)

Dans le cadre du projet de création d'une voie verte parallèle à la RD19 reliant les communes de Nailloux et de Montgeard, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne doit faire l'acquisition de deux parcelles appartenant au SPEHA :

- La parcelle B 635 (1412 m²) issue de la parcelle B 554 (10 144 m²), la parcelle B 634 (8732 m²) restant la propriété du SPEHA,
- La parcelle B 637 (602 m²) issue de B 556 (9 935 m²), la parcelle B 636 (9 333 m²) restant la propriété du SPEHA.

Considérant que ces parcelles ont fait l'objet d'un déclassement du domaine public syndical afin d'être incorporé au domaine privé syndical, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à vendre les parcelles B 635 (1412 m²) et B 637 (602 m²) au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, soit une surface totale de 2014 m² selon les modalités ci-dessous énoncées.

Monsieur le Président propose de vendre les parcelles en zone Agricole (parcelle B 554) au prix de 1 €/m² et les parcelles en zone UE (parcelle B 556) au prix de 8 €/m².

Vu l'avis de France Domaines, proposant des prix de cessions identiques à ceux proposés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et consultable en annexe de la présente délibération,

Considérant que ces parcelles seront utilisées pour la création d'une voie verte entre les communes de Nailloux et de Montgeard.

Considérant que les travaux doivent débuter prochainement, les parcelles seront mises à la disposition du CD31 dès la signature de la délibération actant l'accord de vente.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide d'adopter cette proposition à l'unanimité.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 031-200079804-20230629-D2023_20-DE



Le Président
Jean-Louis RÉMY

